

Tir à l'arc - Saison 2006-2007

INSCRIPTION AUX CONCOURS

Les organisateurs de concours reversent à la commission tir à l'arc, via le Comité départemental UFOLEP, la somme de 0,76 € par participant à chaque concours.

La somme globale collectée en fin d'année permettra de financer en partie le déplacement des tireurs participant au National UFOLEP.

Tarifs 2006-2007 :

- UFOLEP microbes à juniors : 4 €
- UFOLEP séniors-vétérans : 5,50 €
- Non licenciés – de 16 ans : 5,50 €
- Non licenciés + de 16 ans : 7 €

Toute inscription hors délai (1 semaine avant le concours) fera l'objet d'une majoration de + 0,50 € sur le tarif d'inscription.

Tarifs Safari de Nogent l'Abbesse :

- UFOLEP microbe à juniors : 4,50 €
- UFOLEP séniors-vétérans : 6 €
- Open adultes : 7 €
- Open Jeunes : 5,50 €

CALENDRIER DES EPREUVES

Mailly Champagne : 19 novembre 2006 (en salle)

Witry les Reims : 3 décembre 2006 (en salle)

Asfeld : 28 janvier 2007 (en salle)

CEP : 11 février 2007 (en salle)

Pargny Sur Saulx : 25 mars 2007 (en salle)

Mailly : 13 mai 2007 (en extérieur)

Safari Nogent l'Abbesse : 17 mai 2007 (sous réserve)

Witry les Reims : juin 2007 (en extérieur – à confirmer)

National UFOLEP : 26-27 mai 2007 à Pornichet (44)

ORGANISATION DES CONCOURS

Le matin sera réservé aux catégories jeunes, jusqu'à la catégorie minimales (10 volées en salle) et l'après-midi aux adultes, cadets à vétérans (12 volées en salle).

Les passages de badges pourront se dérouler lors de chaque concours ; toutefois, chaque responsable de club (et non l'organisateur du concours) gère les inscriptions et la délivrance éventuelle du badge en fonction du résultat obtenu lors du concours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions, groupées par club et accompagnées du règlement, devront être retournées **une semaine à l'avance** à l'organisateur, sous peine de se voir refuser l'inscription des tireurs.

Toute inscription tardive ou effectuée sur place fera l'objet d'une majoration de + 0,50 € sur le tarif d'inscription, dans la limite des places disponibles.

BLASONS

60 cm pour tous, sauf à 18 mètres, blasons de 40 cm.

Pour les arcs à poulies, tous les concours en salle s'effectuent sur trispot.

DISTANCE DE TIR

- Microbes : 6 mètres
- Poussins-benjamins : 10 mètres
- Minimales-cadets : 18 mètres
- Juniors-séniors-vétérans : 18 mètres

Pour les arcs à poulies :

- en salle, tir sur trispot de 40 et les archers comptent les 10 normaux.
- en extérieur, tir sur blason de 80 et les archers comptent les 10 normaux.

CATEGORIES

CONCORDANCE DES ANNEES D'AGE POUR LA SAISON 2006-2007 :

8 ans et moins : nés en 98 et après

9 - 10 ans : nés en 96/97

11 – 12 ans : nés en 94/95

13 – 14 ans : nés en 92/93

15 – 16 ans : nés en 90/91

17 – 18 ans : nés en 88/89

19 ans et plus : nés en 87 et avant

50 ans et plus : nés en 56 et avant

Remarque : l'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive : pour 2006 – 2007, le 1^{er} septembre 2006.

QUALIFICATIONS AU RASSEMBLEMENT NATIONAL

Pour participer au rassemblement national, tout archer doit avoir participé à **6 concours sur les 8 prévus au calendrier** au minimum (5 concours sur 7 en cas d'annulation d'un concours), **dont obligatoirement un concours en extérieur.**

Les 6 (ou 5) meilleurs concours réalisés seront pris en compte.

Principe de répartition des quotas :

Edition d'un classement arc classique et d'un classement arc à poulies.

- ⇒ 2 places attribuées sur les quotas adultes, fonction du classement arc à poulies.
- ⇒ Les places restantes sont réparties de la façon suivante :
 - 70% des places attribuées au classement.
 - 30 % des places attribuées au mérite : libre choix des clubs après répartition en commission départementale.

Les sommes collectées par les clubs sur chaque concours sont affectées, sur décision de la commission, à l'aide au déplacement des clubs sur les rassemblements nationaux.

Cette aide est attribuée au prorata du nombre de participant par club et en fonction de la somme globale affectée par la commission au déplacement.